

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
Milieu physique			
Sols/sous-sols	<p>Pente nulle</p> <p>Sols vraisemblablement perméables en profondeur mais couverture imperméable artificielle initialement sur 75% de la surface totale</p> <p>Pollution locale en hydrocarbures mais qualité des sols compatible avec un usage industriel du site</p>	<p>En phase travaux : Risque de remaniement de la pollution</p> <p>Sols pollués nécessitent le maintien d'une couverture imperméable pour prévenir tout lessivage des sols par l'infiltration d'eaux pluviales</p> <p>Risque de pollution accidentelle vers les sols/ envoi de poussière</p>	<p>Mesures d'évitement : En phase travaux, mesures destinées à éviter la survenance d'une pollution accidentelle</p> <p>Mesures de réduction :</p> <p>En phase travaux, mesures de confinement et d'intervention en cas de pollution accidentelle</p> <p>En phase d'exploitation, mise en œuvre d'une gestion pluviale pour reprendre les ruissellements liés à l'imperméabilisation des sols.</p>
Eaux souterraines	<p>Terrains imperméables en surface offrant une protection de la nappe phréatique située à faible profondeur 2m du terrain naturel.</p> <p>Faible sensibilité de la ressource souterraine.</p> <p>Périmètre du projet éloigné des captages d'alimentation en eau potable et de leurs périmètres de protection.</p> <p>Impact ponctuel en hydrocarbures détecté sur un des ouvrages en 2016.</p>	<p>En phase travaux : Risque de pollution de la nappe peu profonde en cas de pollution accidentelle liée à la présence des engins de chantier.</p> <p>Risque de transfert de polluant lors des éventuels travaux en surplomb des zones contaminés</p> <p>En phase d'exploitation : Risque de lessivage des terres impactées en cas d'accueil d'ouvrage d'infiltration pluviale sur ces secteurs.</p>	<p>Mesures d'évitement : En phase travaux, mesures de gestion du chantier pour limiter les pollutions accidentelles.</p> <p>Mesures de réduction :</p> <p>En phase travaux : Mesures de confinement et d'intervention en cas de pollution accidentelle</p> <p>En phase d'exploitation : Ouvrages d'infiltration pluviale implantés en dehors des secteurs à risques identifiés par le diagnostic de 2016</p>
Réseau hydrographique	<p>Faible sensibilité du réseau hydrographique aux débits issus des ruissellements pluviaux</p> <p>Objectif de non dégradation de la qualité des masses d'eau porté par le SDAGE</p>	<p>En phase travaux : Risque faible de pollution accidentelle et d'augmentation de la charge solide MES compte tenu de la distance au cours d'eaux</p> <p>En phase d'exploitation : Risque de pollution chronique et accidentelle des eaux via les rejets pluviaux.</p>	<p>Mesures d'évitement : En phase travaux, mesures destinées à éviter la survenance d'une pollution accidentelle</p> <p>En phase d'exploitation : Limitation de l'imperméabilisation des sols, conservation de 25% minimum d'espaces de pleine terre sur les lots.</p> <p>Mesures de réduction :</p> <p>En phase travaux, mesures de confinement et d'intervention en cas de pollution accidentelle</p>

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
			<p>En phase d'exploitation, mise en place de mesures de gestion pluviale destinées à reprendre les surdébits liés aux imperméabilisations et à l'abattement des pollutions chroniques issues du projet.</p> <p>Mesure d'intervention en cas de pollution accidentelle.</p>
Risques naturels	<p>Risque faible d'inondation par remontée de nappe</p> <p>Risque faible de retrait gonflement des argiles</p> <p>Risque de sismicité modéré</p>	<p>En phase travaux : Absence d'incidence</p> <p>En phase d'exploitation : Absence d'incidence</p>	<p>Mesures d'évitement : Aucune</p> <p>Mesures de réduction : Surélévation du premier plancher bâti de 0.5 m/TN en respect des prescriptions d'aménagement du PPRi de l'Isère aval</p> <p>Respect de la réglementation parasismique</p>
Assainissement	<p>Réseaux humides bien développés aux abords du projet.</p> <p>Ressources exploitées pour l'alimentation en eau potable suffisante pour les besoins du projet.</p> <p>Capacités de traitement sur le territoire compatible avec l'urbanisation de ce secteur.</p>	<p>En phase travaux : Absence d'incidences</p> <p>En phase d'exploitation : Absence d'incidences</p>	<p>Aucune mesure nécessaire</p>
Climat et changement climatique			

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
Climat	<p>Climat communal de type continental.</p> <p>Cumul annuel de précipitation de 950 mm, et température moyenne annuelle de 11.2°C.</p> <p>Ensoleillement local important avec une moyenne annuelle autour de 2000 heures. Absence de masque notable.</p> <p>Vents dominants majoritairement de direction nord-sud, d'intensité moyenne environ 1.5 m/s.</p> <p>Zone ayant actuellement une influence négative sur le climat en raison des superficies d'espaces minéralisés qui contribuent à accumuler la chaleur.</p> <p>Territoire soumis aux incidences du changement climatique (hausse des T°, intensité des phénomènes pluvieux....)</p>	<p>Le projet participera à l'augmentation des émissions de polluants et de gaz à effet de serre (vapeur d'eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), ozone (O₃), protoxyde d'azote (N₂O), gaz fluorés) à travers l'augmentation de la demande en énergie supplémentaire induite par les constructions et les déplacements en véhicules particuliers et professionnels.</p>	<p>Mesures d'adaptation :</p> <p>Respect de la réglementation thermique pour les constructions,</p> <p>Déploiement de la norme énergétique en vigueur.</p> <p>Gestion pluviale dimensionnée et définie en intégrant une intensification des phénomènes.</p>
Milieu humain			
Occupation du sol	<p>Périmètre d'études qui s'étend sur environ 15 ha et correspond à un tènement industriel avec des sols à nu suite à démolition des bâtiments, une STEP et des espaces de stockage extérieurs imperméabilisés. Espace actuellement désaffecté qui fait l'objet d'une opération de requalification dans le cadre du projet.</p> <p>Espace bordé par la voie ferrée entre Grenoble et Valence/Lyon au Sud et les rues Louis Armand et Vaucanson au Nord qui assurent la connexion avec la RD1085. Centr'Alp 1 s'est développé de manière linéaire sur une bande entre la RD1085 et la voie ferrée.</p>	<p>Réaménagement de la friche industrielle, construction de 2 lots.</p> <p>Création estimée d'environ 330 emplois.</p>	<p>Évitement :</p> <p>Réaménagement d'un site déjà urbanisé évitant la consommation de nouvelles terres agricoles ou naturelles.</p> <p>Réduction :</p> <p>Espace vert sur un minimum de 25 % de chaque lot.</p> <p>Éclairage modéré des voiries d'accès adapté au caractère industriel du secteur avec éclairage LED.</p>

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
Transports et déplacements	<p>Desservi par des infrastructures ferroviaire (gare de Moirans à 3 km) et routière (échangeur autoroutier à 2 km), site idéalement situé entre Voiron et Grenoble. Génère par conséquent de nombreux déplacements pendulaires illustrés par les 3 150 véhicules transitant par le giratoire de la RD1085 à l'entrée de Centr'Alp 1 en heure de pointe du matin. RD1085 supporte également un trafic important de l'ordre de 28 000 v/j en 2018.</p> <p>Desserte fine du site se fait au travers de voiries de desserte au trafic faible mais aussi de deux lignes de transport en commun. Principales voiries de Centr'Alp toutes équipées ou en cours d'équipements en aménagement cyclable.</p>	<p>Hausse du trafic routier avec environ 1 560 déplacements supplémentaires par jour dont 1 400 motorisés. Réseau viaire susceptible d'absorber cette hausse et les liaisons modes doux à l'échelle de Centr'Alp seront améliorées et généralisées sur les axes principaux de la zone.</p>	<p>Réduction :</p> <p>Desserte du site par deux lignes de transports en commun et les pistes cyclables de la zone d'activité combinées au stationnement cycles au sein de chaque lot conduiront à une hausse de la part modale des modes alternatifs.</p>
Pollution lumineuse	<p>Éclairage déjà présent sur le périmètre du projet et les voiries de desserte associées.</p>	<p>Mise en place d'un nouvel éclairage sur le site et ses voiries d'accès</p>	<p>Réduction :</p> <p>Installation d'un éclairage modéré sur les voiries de type LED avec espacement de 35 mètres environ entre chaque mât conformément à ce qui est réalisé sur le reste de Centr'Alp.</p>
Énergie et qualité de l'air			
Énergie	<p>Mix énergétiques envisageables sur le secteur d'étude qui permettent d'envisager un approvisionnement énergétique classique carboné ou avec des parts d'énergies renouvelables plus ou moins importantes.</p>	<p>Nature du projet avec des bâtiments industriels permet notamment de valoriser l'énergie photovoltaïque.</p> <p>Choix énergétiques seront laissés libres aux différents preneurs de lots dans le respect de la dernière norme énergétique (RT2012).</p>	<p>Évitement :</p> <p>Mise en place de mesures en phase chantier, Nouveaux bâtiments construits avec la norme en vigueur.</p>
Qualité de l'air	<p>Qualité de l'air relativement bonne avec des concentrations des polluants caractéristiques en dessous des seuils réglementaires. Valeurs guides de l'OMS néanmoins non respectées pour l'ensemble des polluants et des jours de</p>	<p>Déplacements supplémentaires qui entraîneront une augmentation de la consommation énergétique des véhicules ainsi qu'une émission limitée de polluants en partie compensée par l'amélioration du parc</p>	<p>Développement des aménagements en faveur des cycles et des piétons (bandes, pistes cyclables, piétonnes, stationnement sécurisé cycles)</p>

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
	dépassements des valeurs règlementaires également localement enregistrés pour l'ozone. Site qui se situe dans l'agglomération grenobloise qui connaît des épisodes de pollution récurrents.	automobile. Évolution qui n'est pas de nature à modifier la qualité de l'air sur le secteur.	
Acoustique			
Acoustique	<p>Périmètre d'étude concerné par le classement sonore de quatre infrastructures : RD1085, voie ferrée, A48 et A49. Aucun riverain à proximité.</p> <p>Niveaux sonores qui restent inférieurs à 65 dB(A) sur la majorité du périmètre du projet excepté sur une bande d'environ 50 m en bordure la voie ferrée.</p>	<p>Le projet n'aura pas d'impact significatif sur l'ambiance acoustique dans la mesure où la hausse des niveaux de trafics liés au projet restera faible : + 0,2dB(A) pour la RD1085 et +2à3 db(A) pour les rues E. Romanet et Pont Fontanieu avec des niveaux qui resteront inférieurs à 65 dB(A) en bordure de ces axes.</p>	<p>Réduction :</p> <p>La localisation du projet permet d'éviter certains déplacements motorisés (2 lignes TC, pistes cyclables) et s'insère dans une zone d'activités d'intérêt majeur.</p> <p>Dispositions spécifiques en phase chantier (horaires, réglementation)</p> <p>Construction interdite sur une bande 25 m le long de la voie ferrée et réflexion à engager sur une bande de 50 m (disposition du bâti).</p>
Milieu naturel			
Zonages du patrimoine naturel	Aucun zonage de protection réglementaire, aucun zonage de concertation (PNR, Natura 2000) ni d'inventaire (ZNIEFF, ZICO...)	/	/
Corridor écologique Fonctionnalités du site	<p>Site qui n'est pas concerné par un corridor écologique d'importance régionale répertorié au SRADDET et au SCOT</p> <p>Présence sporadique de végétation arborée, pouvant constituer localement une structure favorable aux déplacements de la faune volante, les déplacements de la faune terrestre étant rapidement contraints par la clôture ceinturant le site.</p>	<p>Destruction potentielle des quelques espaces verts favorables au déplacement de la faune volante</p>	<p>Évitement</p> <p>Le projet évite quelques arbres, haies et partie de boisement, avec délimitation de ces espaces en phase chantier</p> <p>Réduction</p> <p>Aménagement d'espaces verts le long des nouvelles voiries, et aménagement d'espaces verts dans les lots le long de la voirie (5m de large minimum) structurant le paysage et favorisant les déplacements aériens locaux.</p>

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
			Si destruction du boisement, restitution de milieu similaire à intégrer à l'intérieur du tènement.
Présence d'espèces végétales protégées	Non	Pas d'impact sur les plantes protégées	
Habitats naturels	Végétation existante insérée dans une friche industrielle. Représentée par un petit boisement de peupliers et saules, des alignements et arbres isolés, de la prairie assimilée à de la prairie de parc urbain, et un bassin (station d'épuration) ceinturé de roselière, ces habitats présentent un enjeu très faible à modéré.	Impact potentiel sur 0.45 ha de boisement, 21 arbres isolés, 60ml d'alignement urbain, 1,7 ha de prairie de parc et 125 m ² de roselière ceinturant un bassin de l'ancienne STEP.	<p>Évitement</p> <p>Le projet évite 3 arbres, un alignement de tilleuls (60 ml), une partie du boisement (0,2 ha).</p> <p>Ces habitats seront délimités en phase chantier</p> <p>Réduction</p> <p>Aménagement d'espaces verts le long des nouvelles voiries (900 m²) plantés d'arbres d'alignement et d'arbustes</p> <p>Aménagement d'espaces verts plantés de haies dans les lots le long de la voirie (8 400 m² d'espaces verts plantés, 1 700 ml de haies structurées)</p> <p>PLU qui impose en outre 25% minimum d'espaces verts plantés aux preneurs de lots, ce qui augmentera la superficie des espaces verts par rapport à l'existant.</p> <p>Boisement qui devra être restitué si impact</p>
Présence d'espèces animales protégées	Espèces faunistiques contactées pour la plupart communes et ubiquistes : reproduction d'amphibiens et d'odonates communs au sein d'un bassin de l'ancienne STEP, reproduction de la majorité des oiseaux communs inventoriés (deux espèces classées vulnérables sur liste rouge nationale mais communes localement) au sein du	<p>Suppression potentielle d'une surface d'habitat de reproduction de la faune des milieux boisés (0.45 ha de boisement, 21 arbres isolés et 125 m² de roselière ceinturant un bassin de l'ancienne STEP.).</p> <p>Disparition de la zone de gagnage et de transit d'espèces de milieux ouverts : 1,7 ha de prairie de parc.</p>	<p>Évitement</p> <p>Le projet évite 3 arbres, un alignement de tilleuls (60 ml), une partie du boisement (0,2 ha).</p> <p>Ces habitats seront délimités en phase chantier</p> <p>Un plan de circulation permettra en outre de limiter les impacts en phase travaux</p>